

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 03865

Numéro SIREN : 900 871 443

Nom ou dénomination : 1 PRO


Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005702

Période du 01/07/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2021 au 31/12/2021 (06 mois)		du Néant			
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>Actif Immobilisé</b>						
Autres immobilisations corporelles	3 971	268	3 704	82,42		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 971</b>	<b>268</b>	<b>3 704</b>	82,42		
<b>Actif circulant</b>						
Autres créances . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	344		344	7,65		
Disponibilités	447		447	9,95		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>791</b>		<b>791</b>	17,60		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 762</b>	<b>268</b>	<b>4 494</b>	100,00		

Carly Capone le Résident



Période du 01/07/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (06 mois)	Exercice précédent Néant
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 600 )	600	13,35
<b>Résultat de l'exercice</b>	2 391	53,20
<b>TOTAL(I)</b>	<b>2 991</b>	<b>66,56</b>
<b>TOTAL(II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	4	0,09
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	205	4,56
. Organismes sociaux	872	19,40
. Etat, impôts sur les bénéfices	422	9,39
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>1 504</b>	<b>33,47</b>
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>4 494</b>	<b>100,00</b>

Cecile Capone le Président

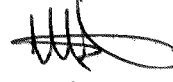


**BILAN ACTIF**

Période du 01/07/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	du 01/07/2021 au 31/12/2021 (06 mois)		du Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%
<b>Actif Immobilisé</b>				
Autres immobilisations corporelles	3 971	268	3 704	82,42
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	3 971		3 971	88,36
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		268	-268	-5,95
<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 971</b>	<b>268</b>	<b>3 704</b>	<b>82,42</b>
<b>Actif circulant</b>				
Autres créances				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	344		344	7,65
445661 TVA DEDUCTIBLE SUR ACHATS	144		144	3,20
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER	200		200	4,45
Disponibilités	447		447	9,95
512100 LA BANQUE POSTALE	447		447	9,95
<b>TOTAL (II)</b>	<b>791</b>		<b>791</b>	<b>17,60</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>4 762</b>	<b>268</b>	<b>4 494</b>	<b>100,00</b>


Ce bilan conforme le Président  


**BILAN PASSIF**

Période du 01/07/2021 au 31/12/2021

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2021 (06 mois)	Exercice précédent Néant
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel ( dont versé : 600 )	<b>600</b>	13,35
101310 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE NON AMORTI	600	13,35
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 391</b>	53,20
<b>TOTAL(I)</b>	<b>2 991</b>	66,56
<b>TOTAL(II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	<b>4</b>	0,09
455100 ASSOCIES CPTÉ COURANT	4	0,09
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	<b>205</b>	4,56
421000 PERS REMUNERATIONS DUES	205	4,56
. Organismes sociaux	<b>872</b>	19,40
431000 SECURITE SOCIALE	335	7,45
437200 PROBTP	218	4,85
437400 CONGES INTEMPERIES BTP	318	7,08
. Etat, impôts sur les bénéfices	<b>422</b>	9,39
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	422	9,39
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>1 504</b>	33,47
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>4 494</b>	100,00


Certifié conforme le Président  


**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 4 494,38 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 2 390,79 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 06 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Certifié conforme le Président  


Période du 01/07/2021 au 31/12/2021

REGLES ET METHODES COMPTABLES

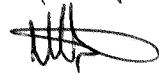
- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Composition du capital social

Cette conforme le Président  


**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

**1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.


Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :


Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Cette œuvre est le produit  




**1.2 - CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

*Calixte Carfagna le Président*  



**2 - CHANGEMENTS DE METHODE**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :


- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

**3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE**

Cebl'ic Carbone le Président  


## 4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport		3 971		3 971	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
TOTAL		3 971		3 971	

Ce chef d'entreprise le traduit  


## 5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS


IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport		268		268
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL		268		268

Ce chef de compte le Prudat  


**6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)****6.1 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	60	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	60	10,00

Commentaires:

Cebfi Capone le Président  


SOCIETE 1 PRO  
Société par actions simplifiée  
au capital de 600€  
Siège social : 354 Avenue de FRONTON Appart.A101  
31200 TOULOUSE  
RCS : B 900871443  
N°de gestion : 2021B03865

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30  
JUN 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le 30 JUIN 2022,

A DIX SEPT HEURES, l'associé de la société 1 PRO, SAS au capital de 600 Euros divisé en 60 actions de 10,00 € chacune, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social : 354 Avenue de FRONTON Appart.A101 à TOULOUSE, sur la convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr YAHYAOUI Oualid.

Le Président constate qu'est présent ou représenté :

Mr YAHYAOUI Oualid

associé Président détenant 60 actions, 60

Total égal à 60 actions sur les 60 actions composant le capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- ◆ les statuts de la société ;
- ◆ le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ◆ rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 ;
- ◆ rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce;
- ◆ approbation des comptes annuels, affectation et répartition du résultat et quitus au président ;

- ◆ rémunération du président ;
- ◆ questions diverses.

Puis, le président donne lecture des rapports sur les opérations de l'exercice écoulé et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Enfin, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport du président sur sa gestion pendant l'exercice écoulé, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021 tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée donne, pour l'exercice écoulé, quitus de sa gestion au président : Mr YAHYAOUI Oualid.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du président sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve lesdites conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2021, ressort avec un bénéfice net de 2390,79€.

L'assemblée décide de lui donner l'affectation suivante :

- ◆ Réserve Légale : 60,00€
- ◆ Réserve Statutaire : 2330,79€

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée prend note que Mr YAHYAOUI Oualid n'a perçu aucune rémunération de ses fonctions de président pour l'exercice écoulé.

L'assemblée décide de fixer la rémunération mensuelle de Mr YAHYAOUI Oualid à 867€, pour l'exercice en cours.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à DIX HUIT HEURES.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

Mr YAHYAOUI Oualid, Président associé.

